



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Installations sportives

Question écrite n° 40683

Texte de la question

M. Emmanuel Dewees attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le manque de moyens financiers entraînant la fermeture des piscines municipales dans certaines communes. La circulaire du 27 avril 1987 stipule que l'apprentissage de la natation est inscrit au programme du service public de l'éducation nationale. Or certaines communes, comme Haubourdain et La Bassee dans le Nord, s'appretent à fermer leur piscine municipale, faute de moyens financiers. Il lui demande donc s'il ne serait pas souhaitable d'apporter une aide aux communes en difficultés, afin de préserver ces équipements et de permettre aux élèves en question d'effectuer cet apprentissage dans les mêmes conditions que leurs aînés. De plus, les piscines publiques ont pour mission d'accueillir les élèves mais aussi le reste de la population. Une aide budgétaire permettrait ainsi de faire fonctionner ces établissements dans l'intérêt général.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire évoque les difficultés budgétaires rencontrées par certaines communes du département du Nord, qui pourraient, selon lui, provoquer la fermeture de leurs piscines municipales. Il souhaite connaître, par ailleurs, les aides financières éventuelles que l'État pourrait leur accorder pour faire face à cette situation. La décentralisation a notamment eu pour conséquence sur le plan financier de tendre à la suppression des subventions spécifiques versées par l'État pour privilégier la globalisation des aides. Cette situation n'interdit toutefois pas la possibilité pour l'État de soutenir, par un financement résiduel, les efforts en matière d'investissement menés par les petites communes. Tel est ainsi le cas grâce aux fonds versés au titre de la dotation globale d'équipement. Par ailleurs, les difficultés financières de certaines communes, liées à l'insuffisance de leurs ressources ou au poids de leurs charges, font l'objet d'une attention particulière de l'État comme le démontre l'adaptation récente des règles de répartition de certains concours financiers tels que le Fonds national de péréquation et la dotation de solidarité urbaine.

Données clés

Auteur : [M. Dewees Emmanuel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40683

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juillet 1996, page 3490

Réponse publiée le : 18 novembre 1996, page 6042